**AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUE ET DIFFUSION DE L’IMAGE D’UN MINEUR**

**Utilisation de photos et de vidéos**

**Année 2024/2025**

Votre enfant pourra être photographié ou filmé, au sein des structures municipales où il est accueilli, à l’occasion de divers évènements tels que sorties, activités, manifestations et spectacles.

S’agissant de personnes mineures, le droit à l’image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d’application stricte. En conséquence, aucune photo ou vidéo d’enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des responsables légaux.

En référence aux textes légaux en vigueur concernant la protection des données et le droit à l’image, nous vous prions de bien vouloir compléter et signer ce document afin de valider votre autorisation. Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment en nous informant par écrit à l’adresse suivante service.enfance@mandreslesroses.fr

* *Complétez ou cochez les cases utiles*

Je (nous) soussigné (e) (s),

Nom et prénom du responsable 1 \* :

Nom et prénom du responsable 2 \* :

□ Exerçant l’autorité parentale conjointe

□ Exerçant l’autorité parentale exclusive (joindre un justificatif)

Agissant en qualité de représentants légaux de (nom et prénom de votre enfant) :

□ Autorise (autorisons) les services de la Ville à prendre, à diffuser ou à publier, de manière non commerciale, une ou plusieurs photographies et/ou vidéos représentant mon enfant dans le cadre pédagogique des structures municipales au sein desquelles il est accueilli (sorties, activités, manifestations, spectacles)

□ Pour la publication dans le journal de la Ville

□ Pour la publication sur les affiches, les plaquettes et flyers municipaux au nom de la Ville

□ Pour la diffusion sur le site internet de la Ville

□ Pour la diffusion sur les pages officielles des réseaux sociaux de la Ville

□ Pour la présentation en public lors d’une exposition organisée par la Ville

□ N’autorise (autorisons) pas les services de la Ville à prendre, à diffuser ou à publier, en vertu du droit à l’image issu de l’article 9 du code civil, une ou plusieurs photographies et/ou vidéos représentant mon enfant dans le cadre pédagogique des structures municipales au sein desquelles il est accueilli

Je (nous) reconnais (reconnaissons) d’ores et déjà être informé (e) (s) et accepter que la décision de diffuser l’image ou non de mon enfant sera laissée à la discrétion de la Ville.

En cas de refus, je (nous) suis (sommes) informé (e) (s) que mon enfant ne participera pas aux activités, sorties et manifestations concernées lors des prises de vue ou bien sera masqué.

Mandres-les-Roses, le \*

Signature(s) précédée(s) de la mention *« Lu et approuvé, bon pour autorisation »*

Signature responsable légal 1 \* Signature responsable légal 2 \*